

# Certificat Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Municipalité

Municipalité de Saint-Michel

Je, Caroline Provost,  
Greffier ou secrétaire-trésorier

atteste que :

à la suite de la procédure d'enregistrement relative :

au règlement

à la résolution

PPCMOI (lot 3 991 449)

Numéro

ayant pour titre : Projet particulier de construction, modification et d'occupation d'un immeuble sur le lot 3 991 449

du cadastre du Québec afin d'y construire un nouveau bâtiment multifamilial de six (6) logements, de type condominium,

sur deux (2) étags, sur la rue Clermont

A) le nombre de personnes habiles à voter établi est de :

230

Nombre

B) le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de :

34

Nombre

C) le nombre de demandes faites est de :

77

Nombre

Par conséquent, je déclare que :

le règlement

la résolution

PPCMOI (lot 3 991 449)

Numéro

est réputé(e) approuvé(e) par les personnes habiles à voter;

un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite à Saint-Michel ce 16 novembre 2020 à 9 h 34  
Endroit Date Heure

Signature



Greffier ou secrétaire-trésorier

2020	11	16
année	mois	jour